

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°15 du 23 juillet 2019



Pluies du 16 au 22 Juillet :

Le passage pluvio-orageux de samedi dernier a essentiellement concerné la Saône et Loire et a apporté de quelques mm à une vingtaine de mm localement en Côte Chalonnaise et Mâconnais. Quelques gouttes sont également tombées en Côte d'Or et dans le Jura (maximum 4,5 mm, très localement). Dans les autres départements, aucune pluie n'a été enregistrée sur les 7 derniers jours.

Prévisions : Chaud devant ! Un nouvel épisode de fortes chaleurs est annoncé pour cette semaine avec un pic en milieu de semaine et des températures qui pourraient atteindre les 40°C ! Une dégradation orageuse est possible en fin de semaine.

STADES VEGETATIFS

Les baies vérees sont pour l'instant encore assez rares et c'est le stade fermeture à fermeture + 15 jrs qui domine.

ACCIDENTS CLIMATIQUES

Les averses orageuses du 20 juillet ont localement été accompagnées de grêle en Côte Chalonnaise. Des dégâts ont été notés sur Jambles, Mercurey, Rully ... mais sont à notre connaissance limités.

MILDIU

- Situation au vignoble :

243 parcelles ont été observées sur le réseau BSV.

En Saône-et-Loire, de nouvelles sorties de taches ont été observées sur les secteurs de Prissé, La Roche Vineuse, Chapaize et Lugny, avec des intensités faibles à moyennes.

Pour les autres départements, aucune évolution n'a été notée depuis la semaine dernière. A ce stade de la vigne, la situation est particulièrement saine : la maladie est ainsi la plupart du temps absente ou détectée sous forme de vieilles taches sporadiques. Seul le centre du vignoble du Jura reste concerné par une présence plus significative de la maladie mais sans évolution cette semaine.

- Etat des contaminations en cours :

Dans les secteurs arrosés le 20 juillet, des contaminations ont pu se produire. Les symptômes correspondant pourraient s'exprimer à partir du 25 juillet.

Ailleurs plus aucun cycle n'est en cours.

Analyse de risque mildiou :

Compte tenu de l'état sanitaire, des stades phénologiques et des conditions météorologiques actuelles, le risque demeure faible pour l'ensemble du vignoble Bourguignon et modéré pour le Jura.

OÏDIUM

232 observations sur grappes ont été réalisées sur le réseau BSV.

Une évolution est observée dans tous les vignobles en particulier en Côte d'Or et Jura. Même s'il n'est pas rare de trouver quelques baies oïdiées dans la plupart des parcelles, la majorité des situations présente toutefois une fréquence d'attaque faible, comprise entre 0 et 5 %, soit :

- 57% des parcelles en Côte d'Or (72 % la semaine dernière)
- 58% des parcelles du Jura (78% la semaine dernière)
- 74% des parcelles en Saône et Loire (83 % la semaine dernière)
- 91% des parcelles dans l'Yonne (97 % la semaine dernière)

Bien que la maladie ait progressé de manière significative dans certaines parcelles, les intensités d'attaque restent globalement faibles. Sauf pour le Jura où parfois les intensités peuvent être déjà élevées.

Dans la Nièvre, toujours pas de symptômes sur grappes mais la présence du champignon a été détectée sur feuilles dans une parcelle à un faible niveau (2 % de feuilles attaquées).

Jusqu'à début véraison, la vigne demeure très sensible à l'oïdium. En Côte d'Or, Saône et Loire, Jura, et dans des parcelles sensibles du Chablisien, le risque est élevé ; ailleurs il reste modéré.

BLACK-ROT

Pas d'évolution. La maladie demeure toujours particulièrement discrète sur feuilles et grappes.

Les grappes sont néanmoins sensibles au black-rot jusqu'à début véraison, notamment dans les parcelles à historique. Les contaminations se produisent lors des pluies.

VERS DE GRAPPE

A l'exception des secteurs tardifs, le vol de cochyliis est terminé. Des captures d'eudémis sont encore enregistrées sur la plupart des vignobles mais en nombre limité.

Une activité de ponte a été détectée dans quelques parcelles du Chablisien (maximum 7 œufs d'eudémis pour 100 grappes).

Les perforations sont, à ce jour, très rares dans tous les vignobles.





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

FLAVESCENCE DOREE ET CICADELLES

Rappel : en vignes mères de porte-greffes et de greffons, le 3^{ème} traitement est à réaliser du 23 au 30 juillet.

Pour plus de précisions, se reporter au message réglementaire n°6 :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Messages-reglementaires>

Prochain BSV : mardi 30 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

